

## POLITIQUE GENERALE DE HANDICAP

L'Institut de Formations en Santé (IFSI IFAS IFA) et le Département de Formation Continue et de Recherche 41 du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois remplissent les conditions pour accueillir et accompagner de manière individualisée les personnes en situation de handicap.

De la détection à l'accompagnement, en passant par l'adaptation et l'ajustement des formations, l'ensemble des professionnels sont sensibilisés au handicap.

Des référents handicap sont identifiés et formés pour accompagner les apprenants à besoin spécifique. Une adresse mail générique (<u>referenthandicap@ch-blois.fr</u>) permet une première prise de contact facilitée.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des structures de formation se tiendra une fois par an afin de suivre et coordonner la politique générale de handicap.

Notre politique handicap est orientée non seulement vers nos apprenants, mais aussi nos intervenants vacataires sans oublier nos professionnels de l'établissement.

Adaptation de la formation : Le formateur référent handicap vous recevra pour analyser avec vous vos besoins en formation, vous accompagner et envisager les adaptations utiles le cas échéant.

# Accompagnement renforcé des étudiants et élèves en situation de handicap dit invisibles :

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. 80% des handicaps sont invisibles. 95% des cas de décrochage sont liés à des handicaps invisibles.

Accessibilité des locaux : le bâtiment répond aux normes en vigueur.

#### Accessibilité pour « l'accès de Tout à tous »

Au-delà de l'accessibilité des locaux, les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné. On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, l'abonnement à des e-books, l'accessibilité des informations en ligne, etc...

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations, pédagogiques et de bonnes pratiques, qui en améliorant l'accessibilité de tous, permettent également de résoudre une partie des problèmes singuliers et s'avère dès lors être une option à privilégier.



## POLITIQUE GENERALE DE HANDICAP

### Ainsi nos objectifs sont :

- ⇒ Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible et le référent handicap
- ⇒ Mieux repérer et mieux accompagner les apprenants en fonction de leur situation et pour une formation réussie en sensibilisant les formateurs et en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier ou compétences visés.
- Développer des axes de pédagogies innovantes pour tous afin de ne pas stigmatiser les problèmes singuliers.

Ainsi la prise en compte des handicaps et l'accessibilité sont des priorités pour nos différentes structures de formation comme le montre notre engagement dans notre politique qualité et le plan d'actions engagé, en collaboration avec notre établissement support.

Fait à Blois

le 14/05/2024